

Réf.	2020	2433
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
13/11/2020		19	17	19

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 18h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT À DEFENDRE DANS UN CONTENTIEUX DETERMINE : CONTENTIEUX AUROY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après),

VU la délibération du Conseil municipal n°2394-20 du 23 mai 2020 confiant au Maire des délégations pour certaines compétence notamment le point n°17 – Intenter au nom de la commune les actions en justice,

VU le PLU de la commune de Fontenay-lès-Briis approuvé par délibération du Conseil municipal n°1959-12 en date 5 juin 2012 et modifié par délibération n° 2020-13 le 24 juin en 2013,

VU la délibération du Conseil municipal n°2356-19 du 18 juin 2019, autorisant le Maire à ester en justice pour le contentieux AUROY,

Considérant l'audience de la Cour d'appel de Paris où sera jugé l'affaire en date du 25 mai 2021,

Considérant l'intérêt de la commune de se faire représenter par un avocat de la Cour d'appel pour défendre ses intérêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la cour d'appel, dans la requête n° 20/00715 ;

DESIGNE la SESARL CREMER et ARFEUILLERE pour représenter la commune dans cette instance.

Pour expédition certifiée conforme



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2433-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2433-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020